

Pièces à fournir OBLIGATOIRE pour tous les élèves

- Copie de la pièce d'identité de l'élève recto-verso
- 2 photos d'identité
- Pour les parents divorcés : Copie du jugement de divorce (autorité parentale + garde)
- Pour les parents séparés non mariés : Attestation sur l'honneur du mode de garde signée par les deux parents
- Pour les élèves en foyer : - attestation de placement du département
- ordonnance d'ouverture de tutelle du tribunal

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour le responsable légal
- ⚠ Le titulaire du RIB doit être identique au responsable **demandeur de la bourse**
- Pour les élèves en foyer : attestation de prise en charge des frais de restauration

- Copie des vaccinations
- Bilan si PAP, PAI ou PPS

Pour la Section d'Enseignement Professionnelle fournir en plus :

- Pièce d'identité du lycéen
- Pièce d'identité du responsable (si plusieurs noms sur RIB pièce d'identité des deux)
- Livret de famille
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du responsable légal
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'élève (obligatoire)

- Pour les Bac ProTIIN :
 - Copie attestation de droits de la sécurité sociale
 - **Avec le numéro de sécurité sociale de l'élève**
 - Extrait de casier judiciaire (bulletin N°3)

- Pour la filière CONDUITE ROUTIERE : Le règlement par chèque de 36 euros lié à la visite médicale obligatoire qui sera effectuée lors des inscriptions par le médecin agréé.

- Pour les CAP en 1 an (CAP4A et CAP CR) :
 - Relevé de notes (du dernier diplôme)
 - La photocopie de JAPD (journée d'appel)